

Section Belgique – Cameroun, **Congo-Brazzaville**, Gabon, République centrafricaine

26 juin 2025

Rencontre avec S.E.M. Léon Raphaël Mokoko, Ambassadeur du Congo-Brazzaville

Visiteurs :

- S.E.M. Léon Raphaël Mokoko, ambassadeur du Congo-Brazzaville ;

Ont participé à la rencontre :

- M. Philippe Courard, député, président de la section Belgique – Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, République centrafricaine ;
- Mme Lydia Mutyebele Ngoi, députée, membre de la section Belgique – Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, République centrafricaine ;
- Marie-Claire Mvumbi, sénatrice, membre de la section Belgique – Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, République centrafricaine ;



Au début de ce déjeuner de travail, M. Courard a fait référence à la rencontre précédente entre lui-même et l'ambassadeur congolais, qui s'est déroulée le jeudi 12 juin à l'ambassade du Congo-Brazzaville à Bruxelles. C'est là qu'a été lancée l'idée d'organiser une rencontre sous la forme d'un déjeuner de travail entre les membres de la section IPU Belgique – Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, République centrafricaine et l'ambassadeur du Congo-Brazzaville.

L'ambassadeur a ensuite abordé un certain nombre de sujets qui avaient déjà été soulevés lors de la réunion du 12 juin afin d'en informer les autres membres de la section. L'ambassadeur a notamment fait

référence au fait que SN Brussels n'assure pas de vols vers Brazzaville. L'ambassadeur regrette que l'aéroport de Brazzaville ne serve que de solution de repli en cas de tensions à Kinshasa. Il exprime le souhait que SN Brussels s'engage également à desservir cette destination. Il estime que SN Brussels ne veut pas froisser Air France en desservant également Brazzaville. En outre, l'ambassadeur souligne que les billets d'avion de Paris à Brazzaville sont beaucoup plus chers que ceux de Bruxelles à Kinshasa, alors que la distance est la même.

Dans le même ordre d'idées, l'ambassadeur fait référence au projet de liaison entre Brazzaville et Bruxelles par la compagnie aérienne TUI, en application de l'accord de transport aérien entre le Congo-Brazzaville et la Belgique du 12 juin 2018.

Par ailleurs, l'ambassadeur fait le point sur la mission économique de hub-brussels qui se déroulera à Congo-Brazzaville à l'automne 2025 (du 12 au 18 octobre). L'ambassadeur regrette l'absence d'un gouvernement bruxellois doté de toutes ses compétences, ce qui fait qu'aucun membre du gouvernement ne pourra mener et accompagner cette mission. De plus, cette mission ne concerne que des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale, alors que les entreprises les plus intéressantes, telles que Besix, Jan De Nul et DEME, ont des liens avec la Région wallonne (Awex) et la Région flamande (FIT). Il est suggéré de prendre contact avec le cabinet du ministre des Relations extérieures ainsi qu'avec les autres autorités régionales afin de trouver une réponse aux préoccupations exprimées par l'ambassadeur.

L'ambassadeur a également évoqué la signature d'un protocole entre le gouvernement belge et le Congo-Brazzaville qui doit permettre aux familles des diplomates congolais d'exercer une activité professionnelle. À ce jour, ce protocole n'a toujours pas été signé. Une question orale sera posée à ce sujet à l'attention du ministre des Affaires étrangères afin d'accélérer la signature de ce protocole.

En outre, la sécurité maritime/la problématique de la piraterie dans le golfe de Guinée, les relations avec la Chine et l'impact de la suspension des activités de l'USAID ont également été abordés. La situation politique interne au Congo-Brazzaville, en particulier les élections présidentielles prévues en mars 2026, a également été évoquée lors de cet entretien.

Enfin, l'ambassadeur a indiqué que la lettre de M. Courard proposant davantage d'échanges et de concertation entre la section belge de l'UIP et la section congolaise de l'UIP avait été remise aux autorités compétentes à Congo-Brazzaville. En outre, l'ambassadeur a souligné l'importance d'élaborer de nouveaux accords bilatéraux entre la Belgique et le Congo-Brazzaville dans le cadre de la formation des militaires, des douaniers et du personnel de police.